



Insalubrité d un logement dommages et interets

Par **marie34**, le **30/04/2008** à **13:03**

Bonjour.J'ai vécu 10 ans dans un logement qui se moisissait de plus en plus.Il y a eu en 10 ans 3 propriétaires.Les derniers m'avaient promis devant témoins qu'ils feraient des travaux dans l'appartement et qu'ils me mettraient la climatisation réversible en guise de chauffage et aussi pour assainir l'appartement.Mais j'ai attendu 2 ans et comme toute la famille tombait toujours malade (bronchite à répétition, asthme, angines à répétition, pneumonie) j'ai décidé de quitter cet appartement insalubre . Les anciens propriétaires ont fait venir un huissier et me demande de payer 14000 euros de travaux et ne veulent pas me rendre ma caution . De plus l'appartement que j'ai trouvé il fallait que je le prenne rapidement car il y avait 5 personnes qui voulait le louer donc je n'ai pas pu donner les 3 mois de préavis.Que dois je faire et puis je demander des dommages et interets pour avoir vécu dans cet appartement rempli de champignons sans que les propriétaires aient fait des travaux.J'ai les attestations du docteur prouvant l'état de santé de la famille et des lettres de personnes se trouvant présent lors de la déclaration des propriétaires qu'ils feraient des travaux.Merci de me répondre.